PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Maison des Services Publics
Boulevard Simon Batlle
66400 Céret
Tel : 04.68.87.43.24
Fax : 04.67.87.37.89

Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

COMPTE-RENDU DE REUNION

Comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire »

Objet de la réunion : Bilan annuel 2017 de l'animation et de la mise en œuvre de la CFT

Date et lieu de la réunion : Jeudi 1er février 2018 à Saint-Jean Pla de Corts

Rédaction du compte-rendu : Mathilde GUITTET (Pays Pyrénées-Méditerranée)

Diffusion du compte-rendu : Ensemble des membres du comité de pilotage de la CFT

Pièce jointe au compte-rendu : Support de présentation et tableaux de synthèse

Présents à la réunion

BAUX Daniel (élu référent)	Commune de la Bastide / CC du Haut-Vallespir
BORDANEIL André	Commune de Maureillas / CC du Vallespir
DAVID Catherine	Association « Citoyens dans les quartiers de Céret »
DEMANGEAT Pierre	Office National des Forêts - Unité Territoriale Albères/Vallespir
ESCASSUT Hélène	Communauté de communes du Vallespir
FERRER Brigitte	Commune de Céret / CC du Vallespir
GARRABE Robert	Commune de Saint-Jean Pla de Corts / Conseil Départemental 66
GUITTET Mathilde	Pays Pyrénées-Méditerranée
JAMOT Patrice	Direction Régionale de l'Emploi, des Compétences et du Travail
LE GALLOU Aude	Communauté de communes du Vallespir
MARITON Bruno	Centre National de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon
MARQUES Jean-Pierre	Commune de Reynès
NEUBAUER Philippe	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
PERIOT Jean-Marc	Association « Initiation à la Forêt »
PIAZZETTA Renaud	Institut Méditerranéen du Liège
PIRON Gérard	Commune de Serralongue / Syndicat d'Initiatives
PORRE Océane	Pays Pyrénées-Méditerranée
ROLLAND Martine	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
SANSPEUR Cécile	Collectivités Forestières Occitanie
SOULAT Olivier	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
TORRES Jean	Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans

Excusés à la réunion

BERNADET Pierre-Marie	Association « Charles Flahault »
GARRIGUE Joseph	Réserve Naturelle Nationale de la Massane
GONZALEZ Carine	Pays Pyrénées-Méditerranée
ZABALA Grégory	Bois énergie 66
CASENOVE Eric	Bois énergie 66
ALENGRY Christelle	Chambre d'Agriculture du Roussillon
ANDRE Antoine	Pays Pyrénées-Méditerranée
XIFFRE André	Commune d'Arles-sur-Tech
SOLE Jean-Michel	Commune de Banyuls-sur-Mer
CASADESSUS Thierry	Chambre de Commerce et d'Industrie
CHABANNON Aurélien	Syndicat de Gestion et d'Aménagement du Tech
GIULIANI Gilles	Sous-préfecture de Céret
ROGER Stéphane	Comité Départemental du Cyclisme
REGOND-PLANAS Nathalie	Commune de Saint-Génis-des-Fontaines
PARES Albert	Fédération Départementale de la Pêche
MASCUNANO Antoine	Office du tourisme de Banyuls-sur-Mer
MALLEA Jacki	Commune d'Ortaffa
LOUVET Jérôme	Expert Forestier AEF
HEISEKE Dietrich	Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans
GREIVELDINGER Aurélia	Pays d'Arts et d'Histoire Transfrontalier
BERDAGUER Michel	Comité Départemental de Tourisme Equestre
PEYRE Serge	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
PONT Samuel	Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie
FLOUTTARD Cathy	Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée
SATABIN Laurent	Direction Départemental de la Cohésion Sociale
TOULLEC Gildas	Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée
TROCHAIN Isabelle	Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales
GAULTIER Pascal	Réserve Naturelle Nationale de Prats-de-Mollo La Preste
DALOS Christophe	Communauté de communes du Haut-Vallespir
BUTIN Christine	Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales

A noter que le présent compte-rendu a pour but de retracer les principaux échanges de la réunion, en complémentarité avec le diaporama et les tableaux d'avancement du plan d'actions.

ooooooOOOOOooooo

Daniel BAUX, élu référent de la Charte Forestière de Territoire, introduit le comité de pilotage en remerciant les participants et en énonçant l'ordre du jour de la réunion après un tour de table :

- Actualités forestières et autres d'information en lien avec la thématique forestière
- Bilan 2017 de l'animation de la Charte Forestière portée par le Pays Pyrénées-Méditerranée
- Etat d'avancement du programme d'actions de la Charte Forestière et des actions menées
- Questions et informations diverses le cas échéant

1. Actualités forestières et partages d'information par les participants

Dans un premier temps, Mathilde GUITTET, animatrice de la CFT, fait le point sur l'élaboration des stratégies nationales et régionales de la forêt et du bois (cf. diapo 4). Elle indique qu'un courrier cosigné par les territoires forestiers d'Occitanie a été envoyé à la Présidente et au Préfet de Région pour montrer leur souhait de prise en compte de leurs enjeux et leur volonté d'implication dans la filière forêt-bois. Une note de contribution collective est en cours de rédaction au sein du réseau pour faire remonter des propositions. Dans un second temps, Mathilde GUITTET fait le point sur les appels à projets actuels et à futures des mesures FEADER forestières en 2018 (cf. diapo 5).

2. Bilan 2017 de l'animation de la Charte Forestière de Territoire portée par le Pays

Mathilde GUITTET présente le bilan de l'animation de la Charte Forestière de Territoire pour 2017 (cf. diapo 7 à 10) ainsi que l'avancement des actions portées par le Pays Pyrénées-Méditerranée et intégrées dans la subvention FEADER/Région pour la période 2016/2019 (cf. diapo 11).

Echanges au sein du comité de pilotage

Concernant le mode opératoire d'utilisation des voiries communales par la filière forêt-bois, Martine ROLLAND demande comment cette démarche a été accueillie par les professionnels. Mathilde GUITTET et Daniel BAUX indiquent que ce protocole a été perçu dans un premier temps comme une contrainte supplémentaire, mais que la concertation a permis de mettre en place des outils utiles aux deux parties, avec un état des lieux des voiries seulement sur demande et non de manière systématique comme le précise Bruno MARITON. L'objectif général est de développer une relation de confiance entre collectivités et professionnels. D'autres réflexions sont à mener (aide au surcoût des reprises de charge, ouverture du protocole à d'autres filières, etc.).

Pierre DEMANGEAT s'interroge sur les moyens de suivre l'utilisation du mode opératoire et propose qu'une enquête soit menée annuellement auprès des référents communaux. Mathilde GUITTET indique que les professionnels pourraient être aussi sollicités. Cette démarche viendrait en complément du suivi des déclarations réalisées en ligne via l'outil mis en place sur le site web du Pays.

Concernant l'annuaire des entreprises de la filière Forêt-Bois-Liège, Pierre DEMANGEAT demande si les bureaux d'études environnementaux peuvent être intégrés. Mathilde GUITTET répond que ce n'est pas prévu mais que par contre, les organismes de conseil (type CRPF, SPF, ONF, COFOR, CENLR, etc.) auront une page dédiée avec quelques lignes de présentation pour chaque structure.

Il est précisé que les entreprises de débroussaillage sont intégrées contrairement aux entreprises de paysagisme. Ainsi les particuliers ou collectivités cherchant des entreprises pour répondre à leur Obligations Légales de Débroussaillement pourront trouver des prestataires dans l'annuaire. Philippe NEUBAUER indique qu'il serait intéressant de préciser quelles entreprises bénéficient d'avantages fiscaux dans le cadre du service à la personne. Non prévu initialement, ce rajout pourra être proposé lors de la mise à jour annuelle de l'annuaire.

Concernant l'état des lieux des Espaces Boisés Classés, plusieurs participants soulignent l'intérêt de ce travail et souhaitent participer à sa restitution. Olivier SOULAT indique que la DDTM suit la commission départementale donnant un avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et qu'il y a actuellement beaucoup de démarches de création/révision entraînant d'importantes évolutions.

Concernant la structuration d'une filière de mobilier en bois local, Bruno MARITON regrette que des aménagements récemment réalisés sur la vélo route voie verte sur le secteur de Manyaques soient en pin traité alors que du châtaignier local aurait pu être utilisé. Il souligne l'importance d'essayer d'intégrer le bois local dans la commande publique pour montrer l'exemple.

Aujourd'hui, il est impossible d'imposer l'origine des bois (faute de certification comme le Bois des Alpes ou le Bois du Massif Central permettant de définir une origine - cette démarche est toutefois en réflexion pour les Pyrénées) mais il est possible de demander une essence particulière.

Concernant la structuration d'une offre sylvotouristique, Pierre DEMANGEAT indique qu'un guide des espaces naturels est actuellement en cours de préparation par le Conseil Départemental et que les éléments peuvent être utilisés dans le cadre de cette action.

Bruno MARITON souligne que de plus en plus de propriétaires forestiers privés souhaitent valoriser touristiquement leur forêt en développant des projets à prendre en compte.

Martine ROLLAND annonce que la prochaine commission départementale du 12 février va se positionner sur l'éventuelle mise en place d'une Commission Départementale des Equipements, Sites et Itinéraires (CDESI) qui sera ensuite en charge de l'élaboration d'un Plan Départemental des Equipements, Sites et Itinéraires (PDESI). De nombreux participants encouragent positivement cette démarche, qui a pour objectif le développement durable et pérenne des activités de pleine nature.

3. Etat d'avancement du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire 2016/2021

D'un point de vue quantitatif, et après un an et demi de mise en œuvre, 52 % des actions du programme d'actions sont actuellement terminées (26 actions) ou en cours de réalisation (37 actions). Ce sont près d'une quarantaine de maîtres d'ouvrage différents, publics et privés, qui portent actuellement ces projets (cf. tableau en page suivante).

Afin de faire le point sur l'état d'avancement de la Charte Forestière de Territoire, Mathilde GUITTET parcourt les tableaux de suivi du programme d'actions avec le comité de pilotage. Chaque participant est invité à préciser, compléter et/ou amender les éléments présentés si besoin (cf. tableaux d'avancement du plan d'actions mis à jour et joints au présent compte-rendu).

Avancement au 31/12/2017	Enjeu A	Enjeu B	Enjeu C	Enjeu D	Total
Nombre d'actions du programme	32	27	44	18	121
Nombre d'actions terminées	8	2	13	3	26
Nombre d'actions en cours	14	8	11	4	37
Nombre de maîtres d'ouvrage	9	8	17	7	31
Etat d'avancement de réalisation	69 %	37 %	55 %	39 %	52 %
Nb d'actions en cours de montage	3	4	8	2	17

Echanges au sein du comité de pilotage

Suite à la présentation des éléments chiffrés, un débat s'ouvre sur les difficultés financières de la structure animatrice de la CFT, des porteurs de projets et des agriculteurs quant aux retards de paiement des subventions, notamment européennes. L'avance de trésorerie et la récupération tardive de la TVA limitent aujourd'hui les porteurs de projets.

Philippe NEUBAUER indique que sur certaines mesures FEADER (desserte et DFCI), les outils d'instruction et de paiement sont maintenant opérationnels et qu'après la résorption du retard accumulé, les dossiers devraient maintenant être traités au fil de l'eau.

André BORDANEIL demande à combien s'élève le nombre de chaufferies bois sur le territoire et s'il y a des projets à venir. Mathilde GUITTET transmet alors les chiffres fournis par Bois Energie 66 dans le cadre du suivi annuel de la Charte Forestière, à savoir 24 chaufferies en état de marche en 2017 (soit 4 de plus qu'en 2016) dont 11 favorisant l'approvisionnement local dans leur contrat. Concernant les projets, plusieurs sont en réflexion sans positionnement définitive des collectivités.

Daniel BAUX fait écho d'un retour concernant les Biens Vacants et Sans Maître, procédure non appliquée dans les Pyrénées-Orientales malgré la demande des élus locaux (courrier envoyé en décembre 2016) car Bercy estime que cela n'est pas prioritaire. Hélène ESCASSUT précise que dans le cadre de l'élaboration d'un guide sur le foncier par la Chambre d'Agriculture du Roussillon, elle avait sollicité la Préfecture sur ce point et qu'ils auraient reçu comme réponse de la part des services des impôts qu'ils n'y avaient pas de BVSM sur le Département, ce qui étonne les participants. Martine ROLLAND indique qu'il pourrait être démontré que cela est faux sur la base de quelques exemples. Philippe NEUBAUER propose de faire remonter cette problématique au sein de la DDTM.

Jean-Marc PERIOT demande s'il est possible de rajouter au sein du plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire les autres Réserves Intercommunales de Sécurité Civile qui se mettent en place sur le territoire. Mathilde GUITTET répond que ces actions peuvent tout à fait s'intégrer.

Des échanges s'ouvrent alors sur la disparition des Mesures Agro-Environnementales ciblées pour la Défense des Forêts Contre les Incendies. Cela met en péril l'équilibre financier d'exploitants agricoles dont l'activité pastorale permettait de maintenir l'ouverture de coupures DFCI.

Concernant la desserte, et plus particulièrement l'amélioration de la D13f, Daniel BAUX indique qu'il est prévu d'organiser prochainement une rencontre avec la Communauté de Communes et le Conseil Départemental comme proposé dans le courrier de ce dernier.

La discussion s'élargit ensuite sur la nécessité de prendre en compte la filière dans l'aménagement du territoire (et notamment dans les documents d'urbanisme) et aussi d'étudier la multifonction des routes et pistes lors de leur création ou remise en état.

Pour conclure ce comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire », Mathilde GUITTET remercie les participants et indique qu'un compte-rendu, assorti du diaporama et des tableaux de l'état d'avancement du plan d'actions, sera envoyé prochainement pour relecture et validation.

-oooOOOOOooo-

Compte-rendu validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage